



COLLECTIF 14 POUR LE RESPECT DES DROITS DES ÉTRANGERS

QUI SOMMES-NOUS ?

Le **Collectif 14 pour le respect des droits des Étrangers** s'est constitué en 2006, en réaction au durcissement du code d'entrée et de séjour des étrangers demandeurs d'asile en France.

Durcissement porteur d'atteintes sans précédent aux libertés et droits fondamentaux, prétendument légitimé par l'instauration d'une « **immigration de travail jetable** » pour le compte d'une « **immigration choisie** ». Parrainages d'enfants ou de jeunes majeurs scolarisés, réunions publiques, manifestations, mobilisations, aide et soutien aux familles sans-papiers... sont les principales activités de ce collectif qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'organisations syndicales, politiques ou associatives.

EDITO

Des enfants arrêtés. Des bébés en centre de rétention. Des familles et des couples séparés. Des lycéens et des étudiants forcés d'arrêter leurs études. Des malades privés de soins. Des exilés pourchassés. Des travailleurs qui cotisent sans automatiquement bénéficier des droits sociaux. Une main-d'œuvre immigrée maintenue volontairement dans la précarité...

Quotas d'expulsion, quotas de délits de solidarité, fichage, appels à la délation, traitement arbitraire et suspicion à tous les niveaux de l'administration, contrôles au faciès, enfermement, morts en fourgon, décès aux postes de police...

Les politiques d'immigration française et européenne désignent les étrangers comme une menace. Elles orientent nos sociétés vers une xénophobie d'Etat. Sous couvert de défendre une prétendue identité nationale, elles incitent au racisme et au repli communautaire.

Elles sont utilisées pour aggraver les régressions sociales dirigées contre toutes et tous.

L'instrumentalisation politique des questions d'immigration entraîne nos pays sur des pentes dangereuses.

La France ne respecte pas ses engagements comme signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme, de la Convention internationale des droits de l'enfant, des textes qui défendent et protègent le droit de toutes et tous.

Nous n'acceptons pas les politiques commises en notre nom !

Nous voulons l'égalité des droits !

Pour une politique de l'immigration respectueuse des droits fondamentaux .

LES MEMBRES DU COLLECTIF :

AC!, ACAT, ANPAG/La Fédération, ARCAL, ARDES, ASTI, ATTAC 14, ATTAC université, CIMADE, CITIM, Citoyens à Caen, Collectif Droits des Femmes, Comité Amérique latine, Confédération syndicale des Familles, FCPE 14, FSE, FSU, Ligue de l'Enseignement 14, Ligue des Droits de l'Homme, Mouvement de la Paix, Mouvement français du planning familial, MJS 14, MRC 14, NPA, NPS Hérouville, Parti Communiste Français, Parti socialiste, Radicaux de gauche, Résistances, SGEN-CFDT, Solidaires, SOS racisme, SUD Ed., Syndicat des avocats de France (Caen), Syndicat de la Magistrature, SYNAVI Basse Normandie, Terre des Hommes, Trait d'Union, USD CGT14 santé action sociale, UNEF, UNL 14, Les Verts, La Vie Nouvelle, La Voix des Femmes

Collectif 14 pour le respect des droits des Étrangers

Débats sur l'identité nationale...

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** ne peut que s'inquiéter de voir relancer le débat sur « l'identité nationale » au moment même où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés sans papiers. Il est à craindre que cette initiative à visées politiciennes revienne à construire de toutes pièces une « identité » fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage une partie de ceux qui vivent en France, et soit bien loin de mettre en lumière la richesse, la complexité et les contradictions des valeurs et des pratiques qui se sont forgées au cours de notre histoire

Si débat il doit y avoir aujourd'hui il doit d'abord porter sur le « vivre ensemble » Comment créer les conditions pour que tous ceux qui vivent en France se sentent appartenir à une même société et relever d'une même citoyenneté ? Comment concrétiser des valeurs qui sont au coeur de notre République, celle de liberté, d'égalité, de fraternité mais aussi de laïcité, de solidarité, de démocratie, de justice, de tolérance ? Comment faire que chacun les perçoive comme ayant une effectivité indiscutable pour lui et toute la société ? Comment faire reculer les inégalités et les discriminations ? Comment faire que les enfants et les jeunes qui vivent dans ce pays par naissance, par choix ou contrainte de leurs histoires familiales ne s'y sentent pas précaires ?

Dans cette perspective notre système éducatif doit jouer tout son rôle de formation de la jeunesse et de construction d'une citoyenneté et il faut lancer une réflexion d'ampleur sur ce que doit être non pas un socle commun mais une culture commune ambitieuse offerte à tous.

Cela implique une politique qui se donne comme objectif de rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits.

Cela implique un développement des solidarités et des services publics.



Pas ce débat là !

Par principe, le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** est favorable au débat. A sa liberté, à sa pluralité, à son utilité. C'est pourquoi il refuse le « grand débat sur l'identité nationale » organisé par le pouvoir : parce qu'il n'est ni libre, ni pluraliste, ni utile.

Il n'est pas libre car c'est le gouvernement qui le met en scène, qui pose les questions et qui contrôle les réponses. Il n'est pas pluraliste car sa formulation réduit d'emblée notre diversité nationale à une identité unique. Il n'est pas utile car cette manœuvre de diversion est une machine de division entre les Français et de stigmatisation envers les étrangers.

Affaire publique, la nation ne relève pas de l'identité, affaire privée. Accepter que l'État entende définir à notre place ce qui nous appartient, dans la variété de nos itinéraires, de nos expériences et de nos appartenances, c'est ouvrir la porte à l'arbitraire, à l'autoritarisme et à la soumission.

La République n'a pas d'identité assignée, figée et fermée, mais des principes politiques, vivants et ouverts. C'est parce que nous entendons les défendre que nous refusons un débat qui les discrédite. Nous ne tomberons pas dans ce piège tant nous avons mieux à faire : promouvoir une France de la liberté des opinions, de l'égalité des droits et de la fraternité des peuples.





Quand les débats s'achèvent, l'idéologie reste !

Après six mois de controverses autour d'un débat à visées électorales voulu par le gouvernement sur le thème ambiguë de l'identité nationale, un séminaire gouvernemental a enfin sifflé la fin d'une partie où l'odieux le disputait au nauséabond.

Alors que 63% des français estiment que ce débat n'a pas été constructif, que plusieurs interventions médiatiques de personnalités politiques de la majorité présidentielle ont dérapé vers un discours ouvertement raciste, il était grand temps que cette boîte de Pandore ouverte par des apprentis-sorciers cyniques soit remise au placard.

L'école, comme souvent, est appelée à la rescousse pour sauver la mise à cet échec retentissant, et rattraper l'obstination têtue d'une initiative malvenue dès son lancement.

Parmi les mesures annoncées, le "carnet de citoyen", qui porte en germe le risque d'une normalisation des comportements à l'opposée des valeurs émancipatrices de l'école républicaine.

Dans le même temps, et malheureusement, rien n'est dit sur les mesures à mettre en œuvre pour faire reculer les discriminations et la stigmatisation dont est victime toute une frange de la population. Le seul intérêt qu'aurait pu avoir ce débat résidait précisément dans des propositions concrètes pour faire avancer le vivre-ensemble et la citoyenneté. Mais telle n'était pas l'intention première.

Le **Collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** déplore qu'une telle initiative ait pu voir le

jour sous de pareils auspices et demande instamment que cesse ce jeu dangereux, qui finit toujours par exploser à la figure de ceux qui l'ont allumé.

Identité nationale jusqu'où va-t-on ?

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** dénonce avec vigueur les propos tenus par Gérard LONGUET à l'encontre de Malek BOUTIH, pressenti pour remplacer Louis SCHWEITZER à présidence de la HALDE.

Au-delà de Malek BOUTIH lui-même, les propos de Monsieur LONGUET illustrent bien les incidences du "débat sur l'identité nationale", destiné essentiellement à flatter l'électorat d'extrême droite pour mieux le capter. Il est désormais possible d'interroger l'identité française, y compris en remontant à Malthusalem pour en vérifier la validité, au point de pouvoir raconter à peu près tout et n'importe quoi, comme par exemple *"Parce qu'il vaut mieux que ce soit le corps français traditionnel qui se sente responsable de l'accueil de tous nos compatriotes. Si vous voulez, les vieux Bretons et les vieux Lorrains - qui sont d'ailleurs en général Italiens ou Marocains - doivent faire l'effort sur eux-mêmes de s'ouvrir à l'extérieur"*.

Il est temps de siffler la fin de la partie, qui file un fort mauvais coton en ces temps de campagne électorale, et de cesser de jouer avec le feu. A force de vouloir diviser les français pour mieux surfer sur les antagonismes et espérer en capter politiquement l'expression, on en est arrivé à l'expression sans complexe d'un racisme grossier, qui rappelle des heures noires de l'histoire de notre pays.

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** appelle les véritables démocrates à se ressaisir et à condamner fermement tout dérapage raciste, sexiste, homophobe, d'où qu'il vienne.



Un nouveau projet de loi destiné à restreindre les droits des étrangers sans titre de séjour, menacés d'expulsion

Après 6 lois en moins de 5 ans, le gouvernement s'apprête à nouveau à restreindre les droits des étrangers sans titre de séjour, et en particulier le droit d'asile et les procédures permettant d'y faire appel. Pour cela le gouvernement tente de mettre en place une loi d'exception. Ce texte limite l'accès au droit en réduisant fortement les possibilités de faire appel à la justice : 48h au lieu d'un mois pour un appel contre une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF), affaiblissement du rôle du juge des libertés (rallongement du temps avant passage devant la justice, 5 jours au lieu de 48h, et le prolongement de la durée de rétention).

Ainsi, après l'affaire des 123 kurdes arrivés le 22 janvier dernier sur une plage du sud de la Corse, internés d'office en Centre de Rétention Administrative (CRA) et libérés par la justice car le droit n'avait pas été respecté, le Ministre de l'Identité nationale, son débat n'ayant pas permis de gagner suffisamment l'électorat d'extrême-droite, se lance à nouveau dans la course à l'échalote du moins-disant humanitaire en matière d'accueil d'étrangers en situation de détresse.

La solution est simple : puisque l'arrivée sur une plage risque de permettre aux personnes de faire appel au droit d'asile, et par conséquent de bénéficier d'un délai de 30 jours pour déposer un recours suspensif devant le tribunal administratif en cas de remise d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Il suffira de faire sortir ce territoire du droit commun et de le transformer en zone d'attente pour non seulement légitimer la privation immédiate de liberté des personnes mais aussi de les faire repartir sans délai, les personnes n'ayant plus que 48 heures pour déposer un recours.

On assiste là à un tour de passe-passe indigne où le droit est détourné au bénéfice de l'idéologie, et la justice soumise à un affaiblissement manifeste, particulièrement pour ce qui concerne le juge des libertés et de la détention.

En passant, on allonge la durée maximale des délais de détention de 32 à 45 jours, on permet à l'administration de justifier de retards pris dans la notification de la décision, l'information des droits et leur prise d'effet afin d'empêcher, comme ce fut le cas avec les kurdes arrivés en Corse, le juge des libertés et de la détention de libérer les personnes pour retard pris dans la notification de leurs droits. Ce projet de loi réinvente la double peine : les OQTF peuvent à nouveau être assorti d'Interdiction du Territoire Français de 3 ou 5 ans.

En matière de lutte contre le travail illégal ce projet prévoit bien une amélioration des droits des salariés sans papiers et dissimulés : augmentation de l'indemnité de rupture de la relation de travail passant de 1 à 3 mois, rappel des salaires sur trois mois minimum, information obligatoire sur leurs droits par les autorités de contrôle... Cette évolution fait suite à la directive européenne « Sanctions » qui prévoit des droits pour les salariés, et à l'avis extrêmement sévère à l'égard de la France qu'a rendu le BIT en mars 2009. Celui-ci a dénoncé le détournement des missions de l'inspection du travail lors de contrôles conjoints avec la police qui ne permettent pas l'application des dispositions protectrices du code du travail à l'égard des travailleurs sans papiers. Cependant, si les droits des salariés sont renforcés, cela n'empêchera toujours pas leur reconduite à la frontière.

Pour le reste ce projet ne s'attaque toujours pas aux donneurs d'ordre véritables bénéficiaires de l'emploi d'étrangers sans papiers ni à la moralisation de la sous-traitance.

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** dénonce cet avant-projet de loi et invite les citoyens pour qui la liberté et la justice ont un sens à s'opposer à ces nouveaux reculs de l'État de Droit. L'acharnement aveugle et électoraliste des autorités politiques de ce pays sur les questions d'immigration pose des problèmes graves quant au maintien des droits et des libertés dans notre pays. Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** s'opposera résolument à cette nouvelle attaque contre les droits fondamentaux.



Après l'expulsion scandaleuse de Najlae, Après son retour en France, Exigeons sa régularisation !

Le collectif 14 pour le respect des droits des étrangers condamne l'expulsion, il y a quelques semaines, de Najlae, scolarisée au lycée Dolto à Olivet, victime de violences de la part de son frère et voulant contre cela déposer une plainte.

Comme de nombreux citoyens de ce pays, avec qui nous nous mobilisons, nous jugeons la situation faite à cette jeune fille inadmissible.

Comment peut-on penser que l'Etat français ne garantirait plus les droits les plus élémentaires à toute personne sur son territoire ? Comment pourrions-nous imaginer que la défense de l'intégrité de la personne physique passe en second par rapport à une situation personnelle administrative ? Alors que le gouvernement déclare l'année 2010 grande cause nationale contre les violences faites aux femmes, comment pourrions-nous admettre que cela ne soit pas respecté pour Najlae ?

Pour **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** la France doit rester le pays des droits de l'Homme.

Au moment même du débat sur une loi contre les violences faites aux femmes, nous tenons à réaffirmer que les institutions et les représentants de l'Etat doivent protéger toutes les femmes quelque soit leur situation administrative.

Après le retour de Najlae, le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** exige désormais sa régularisation afin qu'elle puisse reprendre normalement ses études. La France doit garantir à Najlae la protection mais aussi la justice qu'elle demande.

Cette situation montre par ailleurs combien il est urgent d'en finir avec la politique d'expulsion des jeunes sans papier. Les enfants et les jeunes scolarisés sur le territoire français doivent devenir des citoyens à part entière.

Réfugiés afghans

Non aux charters de la honte !

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** dénonce avec la plus grande fermeté la volonté commune des gouvernements français et britanniques d'expulser collectivement vers l'Afghanistan des dizaines de ressortissants afghans actuellement retenus dans les centres de rétention français.

Ces « charters conjoints » portent atteinte au principe d'interdiction des expulsions collectives (article 4 du Protocole 4 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales) et conduisent à des pratiques dégradantes et inhumaines, condamnées par l'article 3 de la CEDH.

Faisant prévaloir une logique de rentabilité sur le respect des droits fondamentaux des personnes, ils mettent en péril la vie des personnes expulsées, comme l'ont souligné la Ligue des droits de l'Homme et Amnesty International, la LDH rappelant que parmi les derniers Afghans reconduits à Kaboul par l'Australie, "certains ont été mutilés puis décapités".

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** demande la remise en liberté de ces personnes et qu'elles puissent bénéficier du statut de réfugié. Elle s'élève contre l'acharnement policier qui vise les militants engagés dans le soutien aux réfugiés de Calais et condamne les poursuites exercées contre les personnes et les associations qui leur portent assistance.

Approche commune sur la régularisation des travailleurs « sans papiers »

Au siège du mouvement ETHIC (*Entreprises à Taille Humaine Indépendantes et de Croissance*) se sont rencontrés le 3 mars 2010 des représentants de la CGT, de la CFDT, de l'UNSA, de la FSU, de Solidaires, de la CGPME, d'ETHIC, du Syndicat national des activités du déchet, de Véolia Propreté et d'autres entreprises.

Lors de cette rencontre, ils sont arrivés à une approche commune, concrétisée par un texte commun. Il s'agissait d'établir les conditions précises et objectives d'obtention d'autorisation de travail et de séjour correspondant, pour les salariés étrangers « sans papiers » mais qui s'acquittent, de même que leurs employeurs, de leurs cotisations et impôts.

Ce texte commun, soumis en priorité au Ministre du Travail, se veut pragmatique, constructif et positif.

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** souhaite vivement que les parties intéressées puissent rencontrer le Ministre du Travail sur les propositions avancées et appelle les différents acteurs du monde de l'entreprise à rejoindre cette démarche.

Égalité, justice, solidarité pour tous les travailleurs

Le 1er mars dernier, le collectif « **la journée sans immigrés, 24 heures sans nous** » a souhaité donner une visibilité de l'apport de l'immigration en France par l'organisation d'une « journée sans immigrés ». Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** a accueilli positivement cette initiative symbolique qui a contribué à une reconnaissance juste du fait migratoire et à la décrispation de la situation. Après avoir critiqué la mise en place d'un ministère qui rattache l'identité nationale aux politiques d'immigration ; à un moment où la place de l'immigration est questionnée et montrée du doigt à travers le « débat sur l'identité nationale » ; dans un monde du travail où les discriminations perdurent et où la situation des travailleurs sans papiers est de plus en plus préoccupante ; Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** estime qu'il faut mettre fin à l'instrumentalisation des politiques d'immigration, d'intégration et d'accès à la nationalité et ouvrir un débat serein, responsable et garant des droits fondamentaux dans l'égalité, la justice et la solidarité.

Élections Régionales : la remontée inquiétante des idées d'extrême droite.

Non content de mettre en place l'odieux Ministère de l'Identité Nationale, le gouvernement Sarkozy, à grand renfort de communication, a lancé dans toute la France une grande campagne de débats sur la prétendue identité nationale. Une manœuvre essentiellement destinée à flatter l'électorat d'extrême droite pour mieux le capter. Mais le subterfuge destiné à diviser les français pour mieux surfer sur les antagonismes et espérer en capter politiquement l'expression n'a abouti qu'à la mise sur le devant de la scène des idées d'extrême droite, souvent portées par des personnalités politiques de la majorité présidentielle qui ont dérapé vers un discours ouvertement raciste.

Le contexte de graves crises (économique, financière et sociale) touchant en premier lieu les plus démunis, impacte de la même manière français et étrangers vivant en France. Il exige des réponses globales pour l'ensemble des citoyens de France. Au lieu de cela, le débat sur l'identité nationale n'a fait qu'introduire l'ambiguïté et placer les étrangers en situation de bouc-émissaire et de "sous-français".

Comme nous l'avions anticipé, ce débat n'aura permis que l'expression sans complexe d'un racisme grossier, qui rappelle des heures noires de l'histoire de notre pays.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'extrême droite sorte renforcée aux dernières élections régionales. Le gouvernement porte à ce sujet une grande part de responsabilité.

Le collectif 14 pour le respect des droits des étrangers réaffirme son refus du débat sur l'identité nationale et exige la disparition du Ministère de l'Identité Nationale. Il déplore la remontée des idées d'extrême droite et continuera d'oeuvrer à la mise en place de politiques qui se donnent l'objectif de rendre effective l'égalité des droits et la fraternité des peuples par le développement des solidarités.

Pour la suppression du « ministère de l'immigration et de l'identité nationale »

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** dénonce l'instrumentalisation de la politique migratoire française qui porte atteinte aux droits fondamentaux et surfe sur des réflexes xénophobes.

Les questions d'immigration ont largement servi à ratisser sur le terrain du populisme. La création d'un ministère de l'identité nationale a servi à désigner l'étranger pauvre comme un bouc émissaire et à détourner l'attention du citoyen à un moment où le gouvernement multiplie les gestes de rejet envers les immigrés et les sans papier.

Le **collectif 14 pour le respect des droits des étrangers** soutient donc toutes les mobilisations pour la suppression du « ministère de l'immigration et de l'identité nationale ».



Nous contacter

droitdesetrangers14@yahoo.fr